

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 4 mars 2025 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Est absente : Sylvie Paquette. Son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, sont également présentes Cynthia Emond directrice générale et Hélène Joannis directrice générale adjointe et greffière adjointe qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2025-03-28

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée unanimement.

2025-03-29

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2025 et des deux (2) séances extraordinaires du 24 février 2025.

Adoptée unanimement.

2025-03-30

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 28 février 2025

La conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**49 100,53\$**), liste de comptes à payer (**36 914,03\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 28 février 2025.

Adoptée unanimement.

Dépôt - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Dépôt par le président d'assemblée, M. Nicolas Malette, maire, des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023.

2025-03-31

Entériner – Demande de financement – Fonds Événements et Festivals

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau a un fonds dans lequel les municipalités sont invitées à faire des demandes de somme afin

d'aider à financer des événements locaux dans le cadre du volet Événements et Festivals;

ATTENDU QUE la date de tombée était le 20 février 2025;

ATTENDU QUE Cayamant souhaite obtenir une subvention pouvant être de 500\$;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'entériner la demande de subvention auprès de la MRCVG dans le fonds Événement et Festivals 2025 pour la saison estivale. Il est également résolu d'autoriser Mme Cynthia Emond à signer tout document découlant de cette demande advenant une réponse positive de la part de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

2025-03-32

Demande d'appui de la Municipalité de Montcerf-Lytton à leur résolution 2025-02-31 – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme PAVL – double vocation

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a reçu une demande d'appui de la part de la Municipalité de Montcerf-Lytton à la résolution ci-après :

<<2025-02-31 300.1 Demande au MTQ- Explication des sommes du programme PAVL- Double vocation à savoir où vont les sommes non distribuées à la municipalité et demande d'appui à la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par le Programme d'aide à la voirie locale est d'assister les municipalités du Québec dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local dont elles ont la responsabilité et qu'à travers ce programme, le volet Double vocation vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières par le versement d'une aide financière supplémentaire;

Considérant que ce programme est un effet de levier pour les municipalités du Québec et qu'il leur permet d'avoir accès à différents volets d'aide financière;

Considérant que les routes de la Municipalité de Montcerf-Lytton sont utilisées de façon quotidienne par l'industrie forestière et que cette dernière reçoit une compensation financière à la hauteur d'une exploitation de 30 000 mètres cubes de volume de bois, alors qu'il y a un transport de volume de bois des entreprises forestières considérablement plus élevé ;

Considérant que le volet Double vocation du PAVL a des critères prédéterminés et limitatifs pour la réalité terrain des municipalités, tel qu'un nombre de passages de camion lourd par année, qu'une compensation financière est définie par kilomètre, ainsi qu'un volume de bois établi ;

Considérant que le MTMD reconnaît la double vocation des routes pour la municipalité et que cette double vocation endommage et détériore prématurément le réseau routier qui est utilisé également par la population du territoire de la municipalité, mais aussi par les villégiateurs ainsi que les touristes qui profitent de tous les attraits touristiques importants pour un développement économique durable qui se retrouvent aux abords de ces routes;

Considérant qu'il est de la compétence de la municipalité d'assurer l'entretien de son réseau routier, tout en assurant la sécurité des infrastructures en place et qu'avec la situation actuelle la municipalité dénombre en moyenne 11 000 passages annuellement de camions lourds issus de l'exploitation forestière sur ses routes municipales;

Considérant que la dégradation des routes de la municipalité est à au risque présentement et que les coûts monétaires qui y sont rattachés représentent un fardeau financier important pour une municipalité avec une

population de seulement 663 personnes et que les aides financières issues du PAVL ne correspondent pas à la réalité de double vocation vécue réellement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Luc St-Jacques, appuyé de Monsieur Marcel St-Martin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Montcerf-Lytton ;

D'effectuer une révision des modalités du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Double vocation, afin de reconnaître un plus grand nombre de passages annuellement de camion lourd pour l'accès aux ressources forestières;

D'informer la municipalité de l'investissement des sommes qui sont perçues par le MTMD pour les droits de coupe supplémentaires du 30 000 mètres cube perçu par la municipalité des entreprises forestières ;

De reconnaître la situation particulière de la municipalité tel que démontré dans les considérants ci-haut et d'autoriser une aide financière additionnelle pour la Municipalité Montcerf-Lytton afin de lui permettre d'assurer l'entretien de ses infrastructures routières et d'assurer la sécurité de sa population;

De transmettre la présente résolution, Madame la Vice-Première Ministre et Ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable Geneviève Guilbault ;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux municipalités du territoire pour avoir leur appui dans cette demande formelle;

De transmettre copie de la présente résolution au Ministre responsable de la région de l'Outaouais, Ministre du ministère de la Culture et des Communications et Ministre responsable de la jeunesse, Monsieur Mathieu Lacombe et au député de Gatineau, Monsieur Robert Buisson>>

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant souhaite soutenir la Municipalité de Montcerf-Lytton dans sa démarche dûment décrite à sa résolution du mois de février 2025;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu que Cayamant appuie la Municipalité de Montcerf-Lytton.

Adoptée unanimement.

2025-03-33

Demande de contribution financière – Halte-Femme Haute-Gatineau

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation financière pour la journée internationale des droits des femmes par Halte-Femme Haute-Gatineau;

ATTENDU QUE le conseil considère que le bien-fondé du mouvement Halte-Femme et désire contribuer à la journée du 8 mars 2025;

ATTENDU QUE Halte-Femme Haute-Gatineau couvre les services donnés à des gens de notre communauté également, si le besoin est;

ATTENDU QUE nous souhaitons soutenir cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant fasse un don de 200\$ à Halte-Femme Haute-Gatineau afin de soutenir leur activité du 8 mars 2025.

Adoptée unanimement.

2025-03-34

Festival des Arts et de la Scène Val-Gatinois 2025 – Concours citoyens de Cayamant

ATTENDU QUE le conseil considère que cet événement doit poursuivre ces belles activités ;

ATTENDU QUE par le passé, la municipalité a fait l'achat de billets de spectacle

présentés lors du Festival ou simplement un don ;

ATTENDU QUE sensiblement pour la même somme la municipalité peut se procurer 2 paires de billets pour 2 spectacles;

ATTENDU QUE la municipalité a comme but de faire bénéficier ces citoyens par le biais de concours ou autres de ces billets;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que le conseil fasse l'achat de deux (2) paires de billets de spectacles qui feront l'objet de concours bénéficiant aux citoyens de Cayamant.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h03 - Fin : 19h03

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h03.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire